

"Quel lycée choisirez-vous ?"

あなたは、

こうこう えら

どの高校を選びますか

(Version révisée)

かいていばん

(改訂版)

Conseil de l'éducation de la préfecture de Hyogo

ひょうごけんきょういくいいんかい
兵庫県教育委員会

La préfecture de Hyogo encourage activement la création de lycées attractifs afin d'enrichir l'enseignement scolaire qui développe l'individualité et les compétences de chaque élève.

En plus de promouvoir la distinction entre les filières générales et spécialisées, l'éventail des choix scolaire s'élargit avec l'introduction de filières communes et de systèmes de crédits ainsi que la création de nouveaux lycées spécialisés.

Ce guide présente des informations sur les programmes proposés dans les lycées publics de la préfecture de Hyogo et les lycées municipaux de Hyogo, ainsi que sur le système de sélection des admissions au lycée. Veuillez consulter ce guide afin de choisir le lycée où vous souhaiteriez étudier.

Des informations concernant chaque lycée sont également disponibles sur les sites Web.

Comment fonctionnent les lycées ?

Les programmes d'études

Dans ces lycées, il y a quatre types de programmes d'études : à plein temps, cours du soir (à temps partiel), horaires flexibles et par correspondance en fonction des horaires de cursus et de la méthode d'étude.

Enseignement à temps plein / cours du soir (à temps partiel) / horaires flexibles / par correspondance

Temps plein

Les activités éducatives telles que les cours, les événements scolaires et les activités des clubs sont organisées pendant la journée. Les horaires et l'organisation des cours sont bien pensées en fonction des caractéristiques de chaque lycée.

Cours du soir (Temps partiel)

Les activités éducatives sont organisées l'après-midi ou le soir. Dans le cadre du programme partiel de l'après-midi, les cours ont lieu de 13h00 à 16h00 environ. Dans le cadre du programme partiel du soir, les cours ont lieu de 17h00 à 21h00 environ.

Horaires flexibles

Il y a trois sections : le matin (partie 1), l'après-midi (partie 2) et le soir (partie 3). Les élèves peuvent suivre des cours dans différentes sections en fonction de leur mode de vie.

Par correspondance

Les activités éducatives sont réalisées par correspondance. Les élèves peuvent obtenir des unités en soumettant des rapports et en participant à des sessions en présentiel afin de recevoir des cours directement de l'enseignant en classe.

Filière

En fonction des différences dans le contenu d'apprentissage de chaque programme, des départements sont établis, tels que la filière générale, la filière commune, la filière professionnelle et les filières spécialisées avec des caractéristiques particulières.

Filière générale/ commune / spécialisée

Filière générale

Dans la filière générale, les élèves étudient des matières telles que le japonais, la géographie et l'histoire, l'éducation civique, les mathématiques, les sciences et l'anglais.

Afin de permettre aux élèves de choisir des matières en fonction de leur aspiration et intérêts professionnels, certains lycées ont établi des filières distinctives telles que l'art, les sciences de la vie, le bénévolat social et l'éducation, en plus des sciences humaines et des sciences.

Afin de répondre à une large variété d'apprentissage une grande gamme de matière optionelle y compris les matières spécialisées telles que l'informatique et les bases du travail social sont mis à disposition. En outre, certains lycées ont mis en place des cours de culture internationale, des cours de sciences naturelles, des cours de santé et de bien-être et des cours complets d'études humaines qui intègrent des études dans divers domaines et secteurs, en tenant compte de la situation locale et des besoins d'apprentissage des élèves.

Filière commune

Dans la filière commune, les élèves peuvent étudier des matières générales et spécialisées en fonction de leurs intérêts et de leurs aspirations professionnelles. En étudiant une variété de sujets, notamment « Société industrielle et humaine », un sujet qui enseigne aux élèves leur future carrière et leur mode de vie. Grâce à cela, les élèves peuvent accroître leur connaissance pour leur propre parcours professionnel et acquérir des connaissances connexes. Les différentes matières sont divisées en groupes appelés « keiretsu » (départements) et chaque école propose de nombreux départements spécifiques.

Filière professionnelle

Les élèves de ce cours étudieront des matières spécialisées pour devenir des spécialistes dans divers domaines, tels que l'agriculture, l'industrie et le commerce. Les lycées proposent de nombreuses matières de pointe, telles que la biotechnologie et l'informatique. Vous pouvez également obtenir de nombreuses qualifications adaptées à votre domaine d'expertise, telles que l'architecture, la comptabilité et l'informatique.

Filières spécialisées

En plus des filières professionnelles, nous proposons également une variété de filières spécialisées qui répondent aux besoins spécifiques de chaque élève. Notre objectif est de former des personnes talentueuses qui seront capables de jouer un rôle actif dans divers domaines de la société à l'avenir en acquérant des compétences et des connaissances spécialisées dans divers domaines tels que le sport, les arts, la science et la prévention des catastrophes, tout en cultivant leur humanité.

Systeme de crédits

En plus du système de notes dans lequel les élèves reçoivent des crédits pour chaque année et passent à la classe suivante, un nouveau système d'apprentissage plus flexible, appelé système de crédits, a été introduit depuis 1994. Un « crédit » est une unité qui indique le niveau d'apprentissage. Il est obtenu en assistant continuellement aux cours pendant un certain nombre d'heures, et en satisfaisant les exigences de présence et de notes fixées par le lycée. C'est ce qu'on appelle « gagner des crédits ». Une caractéristique distinctive de ces lycées à crédits est que les élèves sont autorisés à obtenir leur diplôme en acquérant le nombre de crédits requis, indépendamment de leur année scolaire. La filière commune adopte également un système de crédits.

Écoles secondaires

En reliant les six années du collège et du lycée, et en développant des activités pédagogiques flexibles, nous visons à développer l'individualité et la créativité des élèves.

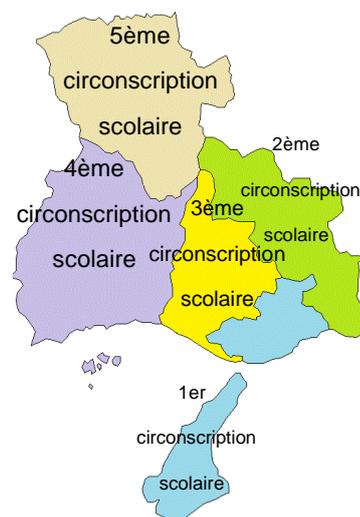
Il existe trois types d'écoles dans cette catégorie : (1) L'école secondaire de six ans qui offre une éducation secondaire inférieure et supérieure de manière complète au sein d'une même institution, (2) L'école secondaire de type rattaché, qui fournit une éducation secondaire complète similaire au type (1) sous le partenariat des collèges et lycées opérant par une même institution et (3) L'école secondaire liée, composée des collèges municipaux existants et des lycées régionaux, qui offre une éducation secondaire à travers un programme unifié, avec des échanges académiques entre les enseignants et les élèves.

- (1) (École secondaire) : Établissement d'enseignement secondaire international d'Ashiya (Aucun examen d'entrée pour le lycée n'est organisé.)
- (2) (École secondaire de type rattaché) : Lycée et Collège de l'Université préfectorale de Hyogo
- (3) (Écoles secondaires affiliées): Collège d'Aogaki, Collège d'Hikami et Lycée d'Hikami-Nishi, Collège de Chikusa et Lycée de Chikusa

Choisissons un lycée

À propos des Secteurs scolaires

Afin de promouvoir et de développer davantage la création de lycées attractifs et de vous offrir un plus large éventail d'options d'établissements secondaires, le nombre de zones de secteur pour les filières générales à temps plein (y compris le système de crédits) et les filières communes dans les lycées publics a été augmenté à cinq, à compter de l'examen d'entrée de 2015. La recommandation d'admission pour les lycées aux filières généraux (y compris à système de crédits) ainsi qu'aux filières communes et l'examen d'entrée pour les lycées aux filières spécialisés (départements axés sur l'enseignement professionnel et départements spécialisés distinctifs) et les lycées de cours du soir, à horaires flexibles et par correspondance permettent en principe les candidatures provenant de toute la région de la préfecture.



À propos de la sélection d'admission

Les élèves visant une filière générale (y compris à système de crédits)

* Ne comprends pas les écoles secondaires unifiées

Février	<ul style="list-style-type: none">● Sélection spéciale :<ul style="list-style-type: none">- Mis en œuvre dans différents types de filière générale à temps plein (à l'exclusion du système de crédits).- Entretien et courte rédaction (composition), etc...- Jusqu'à 20% du quota de recrutement (maximum 40 personnes sélectionnées).● Examen d'admission sur recommandation :<ul style="list-style-type: none">- Filière générale à temps plein (système de crédits) : Entretien et examen d'aptitude, etc... (50% du quota d'admission). <p>➤ Les candidats peuvent postuler pour une filière distinctif et un parcours spécifique au sein de leur secteur scolaire.</p> <p>➤ Les candidats peuvent postuler pour la filière générale à temps plein (basés sur les systèmes de crédits) dans toute la préfecture.</p> <p>➤ Les lycées d'Ishima et d'Ikuno accueillent des élèves de toute la préfecture, tandis que le lycée de Muraoka accueille des élèves de tout le pays, avec jusqu'à 50 % du quota d'inscription.</p>
Mars	<ul style="list-style-type: none">● Examen écrit :<ul style="list-style-type: none">- Les candidats peuvent postuler pour les écoles au sein de leur secteur scolaire.- Sélection de candidatures multiples.

À propos de la sélection par candidatures multiples

Le programme sera mis en œuvre dans les écoles publiques de la filière générale à temps plein (y compris le système de crédits) et dans les lycées aux filières communes (Cependant, cela n'inclut pas les parcours et les écoles secondaires unifiées).

- Le candidat peut choisir 1 ou 2 écoles en fonction de sa personnalité et de ses compétences.
- Afin de soutenir le premier choix des candidats, un certain nombre de points supplémentaires seront ajoutés à l'évaluation du premier choix pour la décision d'admission.
- Dans le cas où le candidat postule à la filière commune, il pourra remplacer l'un des tests écrits par un test pratique dans l'une des quatre matières : musique, arts, éducation physique et santé, ou technologie et économie domestique, selon le choix du candidat.

Élèves visant les filières communes

Février	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen d'admission sur recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Les candidats peuvent postuler depuis tout le département. - Entretien et courte rédaction (composition). - 50 % des admissions seront sélectionnées par cette méthode.
Mars	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen écrit : <ul style="list-style-type: none"> - Les candidats peuvent postuler pour les écoles au sein de leur secteur scolaire. - Sélection de candidatures multiples.

Dans le processus de sélection de filière commune, 50 % de la sélection se fait par le système d'admission sur recommandation.

Le secteur scolaire pour l'admission sur recommandation couvre l'ensemble de la préfecture. Les places restantes hormis ceux ayant reçu une recommandation, seront sélectionnées dans le secteur scolaire de l'établissement par le biais d'examens écrits (processus de sélection par candidatures multiples).

Élèves visant des filières professionnelles et des filières spécialisées

Février	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen d'admission sur recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Les candidats peuvent postuler depuis tout le département. - Entretien et courte rédaction (composition). - 50% du quota d'inscription pour les filières professionnelles et 100 % du quota d'inscription pour les filières spécialisées. * Cependant dans la filière professionnelle ci-dessous 100 % du quota d'inscription pour les filières professionnelles seront sélectionnées par cette méthode : <ul style="list-style-type: none"> - Lycée commercial de Kobe (informatique, comptabilité), - Lycée commercial municipal d'Akashi (comptabilité internationale), - Lycée technique d'Himeji (machinerie électronique), - Lycée commercial d'Himeji (science de l'information), - Lycée commun de Mukonoso (bien-être social), - Lycée de Tatsuno-Kita (soins infirmiers, bien-être social global), - Lycée d'Hidaka (soins infirmiers, bien-être social).
Mars	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen écrit : <ul style="list-style-type: none"> - Les candidats peuvent postuler depuis tout le département. - Sélection indépendante (Chaque école décide des candidats retenus).

Le secteur scolaire des filières spécialisées couvre toute la préfecture. Il existe des filières qui organisent à la fois des examens écrits et des examens d'entrée de recommandation tandis que d'autres, telle que les filières spécialisées, utilisent des examens d'entrée de recommandation pour 100 % de leur quota de recrutement.

**Élèves visant des écoles secondaires unifiées
(Lycée d'Hikami-Nishi, Lycée de Chikusa)**

Février	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen d'admission sur recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Organisé pour les élèves des collèges associés. - Entretien et examen d'aptitude. - 75 % des inscriptions seront sélectionnées par cette méthode.
Mars	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen écrit : <ul style="list-style-type: none"> - Les candidats peuvent postuler depuis tout le département. - Sélection indépendante (Chaque école décide des candidats retenus).

Dans les écoles secondaires unifiées, 75 % des quotas sont attribués aux élèves des collèges associés par l'admission sur recommandation. Les examens écrits sont organisés pour les élèves restant hormis ceux ayant reçu une recommandation et chaque école décide des candidats retenus. Les candidats peuvent postuler depuis tout le département pour les examens écrits.

Élèves visant des lycées appartenant aux départements des Cours du soir (à temps partiel), horaires flexibles ou par correspondance

Février	Horaires flexibles : Examen de la première session (Entretien et composition).
Mars	Cours du soir (Temps partiel) : Examen écrit (5 matières). Horaires flexibles : Deuxième examen A (Examen écrit et entretien). Par correspondance : Entretien.

Les candidats visant des lycées à temps partiel, horaires flexibles ou par correspondance peuvent postuler depuis toute la préfecture. Dans la sélection d'entrée dans le département au cours du soir (à temps partiel), des examens écrits portant sur cinq matières seront organisés. La sélection d'entrée dans le département d'horaires flexibles comprend le premier examen et le deuxième examen A. Le premier examen comprendra un entretien et une composition. Le contenu de l'examen écrit du deuxième examen A est déterminé par chaque école. En outre, il y a aussi un deuxième examen B (mi-mars) pour les élèves transférés ou en réorientation, et troisième examen (en août) pour ceux qui ont déjà obtenu leur diplôme de collège. Dans la sélection d'entrée dans le département par correspondance, un entretien sera organisé.

Admission spéciale pour les élèves étrangers

Février

Nombre de places disponibles: 18 élèves (6 écoles x 3 élèves par école)

Lycée préfectoral de Kobe Kôhoku (filière commune),

Lycée préfectoral d'Ashiya (système de crédits),

Lycée municipal de Kobe Suma Shôfu (filière commune),

Lycée préfectoral d'Itami-Kita (filière commune),

Lycée préfectoral de Kakogawa-Minami (filière commune),

Lycée préfectoral de Kôdera (filière commune).

Les candidats peuvent postuler depuis tout le département.

Examen d'aptitude (japonais, mathématiques et anglais) et entretien.

* Examen d'admission sur recommandation et sélection spéciale auront lieu le même jour.

Les élèves étrangers qui ont l'intention d'étudier dans un lycée préfectoral de Hyogo à temps plein mais qui manquent de compétences en japonais et en communication en raison de leur court séjour au Japon, seront éligibles à une sélection spéciale, disponible dans six écoles. Ils bénéficieront d'une attention particulière concernant la méthode d'examen, ainsi que d'un soutien à l'apprentissage après l'admission. Les candidats n'ayant pas réussi peuvent postuler pour les examens écrits qui se tiendront en mars.

Pour toute question concernant l'éligibilité des candidatures, veuillez contacter la division de l'enseignement secondaire du Conseil de l'éducation préfectoral de Hyogo.

Pour plus de détails, veuillez également consulter les directives de recrutement de chaque école mise en œuvre, tels que la méthode de sélection (vers la mi-novembre).

Questions fréquemment posées

Q : Comment peut-on avoir des informations sur les lycées où je voudrais postuler ?

R : De nombreuses écoles organisent leur « journée portes ouvertes » entre juin et décembre.

Les candidats sont invités à visiter les écoles pour écouter des explications et découvrir les activités pédagogiques sur place. De nombreux lycées disposent également de sites web.

Vous pouvez ainsi avoir des informations concernant ces lycées sur internet. Des informations sont également disponibles sur le site web du Conseil de l'éducation de la préfecture de Hyogo.

<https://www2.hyogo-c.ed.jp/hpe/koko/nyuushi/syoukaipamphlet/>

Pour plus d'informations, contactez:

Division de l'enseignement secondaire du Conseil de l'éducation préfectoral de Hyogo

5-10-1 Shimoyamate-dori, Chuo-ku, Kobe, Hyogo, code postal 670-8567

Téléphone: 078-341-7711 (standard)